



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-cinquième session**

Point 103 de l'ordre du jour

## **Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

### **Rapport du Secrétaire général**

**Additif\***

---

\* Les informations figurant dans l'annexe ont été reçues après la présentation du rapport principal et du premier additif.



## Annexe

## Rapport sur les activités entreprises par les États pour parvenir à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires<sup>a</sup>

Juin 2009-mai 2010

État	Date/période	Activités et contexte	Observations
<b>1. Niveau bilatéral</b>			
a) Activités relatives aux États de l'annexe 2			
b) Activités relatives aux États ne figurant pas à l'annexe 2			
<b>2. Niveau multilatéral</b>			
a) Mondial			
République de Corée	12 juin 2009	À la 6141 <sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité de l'ONU, la République de Corée a, après l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 1874, exhorté la République populaire démocratique de Corée à revenir au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les plus brefs délais.	
	24 septembre 2009	Dans l'allocution qu'il a prononcée à la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée a souligné que le Traité devait entrer rapidement en vigueur et a instamment prié la République populaire démocratique de Corée de reprendre les pourparlers à six pays, de renoncer à toute nouvelle tentative de mise au point de programmes nucléaires et d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les plus brefs délais.	
	3 octobre 2009/ 2 décembre 2009	La République de Corée s'est portée coauteur d'un projet de résolution intitulé « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires », pour lequel elle a voté et qui a été adopté par la Première Commission de l'Assemblée générale le 3 octobre 2009 et par l'Assemblée générale le 2 décembre 2009 (résolution 64/69).	

<sup>a</sup> Le présent rapport n'indique que des activités terminées (c'est-à-dire qui ne sont ni en cours, ni prévues), dont l'objet était de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité.

<i>État</i>	<i>Date/période</i>	<i>Activités et contexte</i>	<i>Observations</i>
	3-28 mai 2010	Lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 tenue à New York, la République de Corée, en sa qualité de Président, a contribué activement à l'adoption du Document final de la Conférence [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] qui comprend des mesures portant sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (mesures n <sup>os</sup> 10 à 14). Dans la déclaration qu'elle a faite à la Conférence des Parties de 2010, la République de Corée a de nouveau souligné l'importance d'une entrée en vigueur rapide du Traité.	
<b>b) Régional</b>			
République de Corée	16-18 novembre 2009	La République de Corée a organisé la huitième Conférence ONU-République de Corée sur le désarmement et la non-prolifération, tenue dans l'île de Cheju (République de Corée). Un exposé a été fait pendant la première session sur la nécessité d'une entrée en vigueur rapide du Traité.	